

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

NOUVEAU PROJET DE TERRAIN DE FOOTBALL LCF/SOCCER SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE JACQUES-LEBER À SAINT-CONSTANT

La Prairie, le 7 juillet 2015 – Lors de sa séance en ajournement du mardi 30 juin dernier, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) a autorisé une demande de financement au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) pour l'aménagement d'un terrain de football LCF/soccer synthétique éclairé à l'école Jacques-Leber à Saint-Constant. Ces nouvelles installations répondront aux besoins de la commission scolaire, de l'école Jacques-Leber, des écoles du secteur et des élèves. Les organismes sportifs, les partenaires de la CSDGS et la communauté pourront également en bénéficier.

Cette demande de financement s'inscrit dans le cadre de la phase III du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives lancé par le MEESR le 9 juin dernier. Le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministre responsable du Loisir et du Sport, M. François Blais, a invité à ce moment les organismes municipaux, scolaires et à but non lucratif à soumettre leurs projets de construction, de rénovation, d'aménagement et de mise aux normes d'installations sportives et récréatives. L'enveloppe budgétaire de ce programme gouvernemental est de 50 M \$ pour la province.

Le coût de construction du projet est évalué à 2 609 000 \$ et la CSDGS ainsi que la Ville de Saint-Constant assumeront ensemble 55 % du coût de construction, soit 717 475 \$ chacune. En conséquence, la CSDGS demandent au MEESR une aide financière de 1 174 050 \$, qui équivaut à 45 % du coût du projet.

Si la CSDGS obtient le financement nécessaire de la part du MEESR, ce nouveau terrain synthétique sera construit à l'arrière de l'école Jacques-Leber.

Une mise à jour de l'entente de location destinée à favoriser l'accessibilité des installations sportives par la collectivité entre la Ville de Saint-Constant et la CSDGS, et datant de 2004, est prévue afin d'assurer le partage équitable du coût de financement et d'exploitation des nouvelles installations.

— 30 —

Source : Mylène Godin
Régisseur, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | godin.mylene@csdgs.qc.ca
www.facebook.com/csdgs.qc.ca